

**Sciences sociales B/L**  
**Conception AUDENCIA/ESSEC/HEC Paris**  
**Session 2022**

**Sujet : Coopérer pour réussir ?**

*Analyse des résultats*

Le nombre des candidats s'élève à 308 contre 323 en 2021, et 299 en 2020, soit une réduction sensible.

La moyenne des copies est de **11,20** contre 10,55 en 2021, 10,49 en 2020, 10,39 en 2019, 10,75 en 2018, 10,96 en 2017, 10,50 en 2016, 9,83 en 2015, 10,98 en 2014, 10,34 en 2013 et 10 en 2012. L'écart-type est de **3,59**, contre 3,56 en 2021 et 3,84 en 2020.

La répartition des notes est la suivante :

Notes	Effectifs (2022)	% (2022)	% (2021)
]16; 20]	21	6,9	5,2
]14; 16]	34	11	9,4
]12; 14]	68	21,9	13
]10; 12]	55	18	25,6
]8; 10]	52	17,1	16,4
]6; 8]	47	15,4	18
]0; 6]	30	9,7	12,4
	308	100	100

Quatre constats peuvent d'emblée être effectués :

- la **moyenne** est, cette année, substantiellement plus élevée que celle de l'an dernier ; ceci traduit tant une qualité d'ensemble tout à fait honorable des candidats que d'une volonté de la part du jury de valoriser cette filière d'excellence

- la **dispersion globale des notes** est importante, entre 1 / 20 pour la plus basse et 20 / 20 pour la plus haute. Cependant, l'ensemble est, cette année encore, très homogène ainsi qu'en atteste l'écart-type, particulièrement faible (3,59)

- 58 % des copies ont une **note strictement supérieure à 10** (177 sur 308), ce qui constitue, à un concours sélectif, un résultat très acceptable, et 55 copies ont une note supérieure ou égale à 14 / 20. Le jury a souhaité, au vu de la qualité d'ensemble, attribuer des notes élevées dès lors que les copies présentaient quelques atouts, notamment liés à la réflexion voire à l'originalité des propos, même si des faiblesses pouvaient être décelées. Ainsi, cette année, deux 20, deux 19, huit 18 et neuf 17 ont pu être attribués.

### *Analyse du sujet*

Le sujet se rattache au **programme de Sciences sociales** en de très nombreux points ; on peut notamment citer (mais ceci n'est pas exhaustif) :

- en « Sociologie » :

1. Production et dynamique de l'ordre social, a) et b)

4. Pouvoir, participation politique et action collective : a), b), c) et d)

- en « Économie » :

1. Analyse micro-économique du consommateur et du producteur : c)

2. Concurrence, équilibre et optimalité : b) et c)

4. Les politiques économiques : b)

- en « Objets communs aux sciences sociales » :

1. Acteurs, institutions et organisations

2. L'action publique

3. Travail, emploi et chômage.

De multiples points du programme pouvaient donc être mobilisés, ce qui a permis d'ouvrir considérablement le champ des possibles, tant en termes de contenu que de problématique. Le jury a donc eu le plaisir d'évaluer des copies très différentes.

Le mot-clé du sujet était celui de « **coopération** », concept protéiforme, dont le choix d'une définition orientait alors le développement. Communément, la plupart des candidats ont défini la coopération comme la forme d'interactions sociales, ou le mode de comportement, par lequel les individus mettent en œuvre des relations et des échanges d'une manière non conflictuelle ou non concurrentielle en s'efforçant de rechercher des modalités appropriées pour parvenir à des fins communes acceptables pour tous. Cette définition constituait un intéressant axe de réflexion...

Cette définition est intéressante car elle permet d'effectuer une double distinction, voire une double opposition :

- d'une part entre coopération et concurrence

- d'autre part entre coopération et coordination. Ce second aspect est essentiel, souvent ignoré des candidats ; or, concrètement, deux individus peuvent se coordonner sans pour autant coopérer entre eux ; de la même manière, ce n'est pas parce que des instances de coopération sont mises en place au sein d'un groupe qu'une coordination en découle naturellement.

Fondamentalement, il convient de bien distinguer ces deux concepts. La coopération est centrée sur la mobilisation du groupe, sur sa cohésion, sur sa production ; l'analyse des marchés imparfaits s'inscrit dans cette logique. La coordination est quant à elle plus centrée sur le résultat, sur sa cohérence, sur le rôle de chacun dans le processus ; les mécanismes concurrentiels illustrent cette logique.

La coopération est la résultante, le fruit d'une tractation, d'une transaction, d'un arrangement, d'un compromis, d'une négociation. On est alors amené à traiter des coûts afférents à ce processus, et de leur répartition entre les partenaires. La coopération, si elle est « gagnante-gagnante » ne dégage cependant pas toujours des gains équivalents pour chacun. La coopération est donc avant toute une « réciprocité » (il est en ce sens utile de s'intéresser au don de Marcel Mauss). Au-delà, coopérer, c'est faire preuve de **confiance** entre les partenaires ; cet aspect a été relativement peu étudié par les candidats.

Dans la coopération, la recherche d'efficacité des actions engagées (ou de la « réussite ») se double d'une dimension de nature plus « affective » ; ainsi, on choisit de coopérer avec telle ou telle personne, ou organisation, car on a envie d'échanger avec elle ; c'est pourquoi la coopération ne peut être le résultat d'une contrainte hiérarchique. Elle peut néanmoins révéler et articuler des relations asymétriques. De ce point de vue, les analyses des possibles incitations à la coopération notamment face à l'aléa moral (théories du salaire d'efficacité) ou pour construire une relation de confiance (Azariadis, Okun...) étaient tout à fait pertinentes.

Mais le processus de la coopération prend du temps, et donc génère des coûts (entre autres les coûts de transaction), qui sont partagés entre les différentes parties prenantes. La théorie des surplus (qui dépassent les seuls surplus économiques) peut être utilement mobilisée, tout comme la théorie des jeux, dont l'approche illustre bien les motifs qui poussent les agents à coopérer. Le dilemme du prisonnier, les déséquilibres coopératifs et non coopératifs, l'équilibre de Nash, les cartels... font partie du socle des analyses de nature économique pertinentes du sujet.

De multiples **apports de la sociologie** pouvaient - et devaient - être également évoqués, parmi lesquels les travaux de Crozier, Olson, Hirschman, Durkheim, ... Selon la démarche adoptée par le candidat, mobiliser Buchanan, Tullock, Axelrod... pouvait également avoir du sens.

Les copies ont mobilisé assez faiblement les apports de la sociologie par rapport à ceux de l'économie. Dans la mesure où il s'agissait d'une épreuve de sciences sociales, il convenait – quelle que soit la nature du sujet – de le traiter en mobilisant de la façon la plus équilibrée possible les contributions des différentes disciplines qui composent les sciences sociales.

Lors de cette session, de très nombreuses copies en sont restées à des allusions succinctes à la sociologie et ont privilégié un traitement quasi-exclusivement économique du sujet. Pourtant, Durkheim, Weber, Simmel, Park, la sociologie du travail, la sociologie des mouvements sociaux, la sociologie des organisations, la sociologie du travail, celle de l'action publique ou encore celle des valeurs pouvaient, entre autres, être mobilisées pour réfléchir sur les différents aspects du sujet.

Ainsi, on ne peut que déplorer la faible présence des fondateurs de la sociologie. Or, si l'on considère que coopérer dans un but donné suppose un accord des volontés, alors on trouve au centre du sujet la notion de contrat. Rappelons simplement que le contrat est également au cœur de la sociologie de Durkheim, malheureusement bien peu de copies ont évoqué la « solidarité contractuelle » ou exploité la fameuse remarque selon laquelle « tout n'est pas contractuel dans le contrat ». Elle ouvrait pourtant la piste à des approfondissements intéressants en direction de la régulation (des formes de coopération, mais aussi des aspirations qui commandent la réussite) et de l'institutionnalisation.

Autre illustration concernant la sociologie des valeurs, elle permettait d'envisager que les motivations sur lesquelles reposait la coopération étaient des motivations extrinsèques, mais que pouvaient également intervenir des motivations intrinsèques. C'est d'ailleurs l'un des arguments utilisés par Albert Hirschman pour réfuter les analyses de Mancur Olson concernant le paradoxe de l'action collective et la stratégie du passager clandestin.

Enfin, une dernière illustration peut être proposée à partir de l'enquête de Luc Boltanski et Eve Chiapello présentée dans *Le nouvel esprit du capitalisme* (1999). Si la coopération apparaît raisonnablement comme l'un des moyens les plus appropriés pour assurer la réussite d'un projet, rien n'empêche toutefois son instrumentalisation à des fins de domination. Valoriser la coopération au sein des organisations permet, en effet, de voiler ou d'estomper leur dimension hiérarchique et les formes de contraintes qui s'y exercent. Ainsi, la cité par projets, conceptualisée par les auteurs, est corrélative d'organisations plus réticulaires, qui tout en reconnaissant aux individus des marges d'autonomie plus importantes dans leurs activités et la légitimité de leurs aspirations d'épanouissement au travail, favorise l'intériorisation des contraintes et l'autocontrôle.

Bref, ces exemples rapides indiquent que la sociologie ou la science politique offraient de multiples clés d'entrée dans le sujet.

### *Analyse des copies*

Le jury note avec satisfaction la **qualité** tant du fond (réflexion, expression, explicitation...) que de la forme (structure, présentation, niveau de français...), les candidats de cette filière maîtrisent incontestablement les codes de la dissertation ; les introductions sont pour la plupart d'entre elles longues et bien structurées, et disposent d'une problématique riche. Dans la plupart des copies, les termes du sujet sont bien abordés, y compris celui de « réussir », dont le caractère volontairement ouvert offrait aux candidats la possibilité d'opter pour des problématiques et des analyses très différentes.

Le jury n'a pas corrigé en fonction d'un plan préétabli, mais a valorisé toutes les approches pertinentes, même partielles, dès lors qu'elles étaient justifiées.

Si des candidats appuient leurs propos sur des analyses intéressantes et la mobilisation d'auteurs et d'œuvres tout à fait pertinents, divers et actualisés, le jury regrette néanmoins que les arguments théoriques, économiques comme sociologiques, soient parfois posés et simplement restitués plutôt que véritablement exploités et surtout trop artificiellement reliés à l'analyse du sujet.

Le jury souhaite toutefois souligner **quelques points négatifs** sur lesquels s'est appuyée la discrimination entre les copies ; ainsi, les notes les plus faibles ont été attribuées à des copies qui présentaient différentes défaillances :

- l'absence de distinction claire entre d'une part la coopération et d'autre part la coordination, ou encore l'interdépendance, ou la solidarité ; ceci conduisait alors à faire des développements fragiles, parfois confus. Ainsi, considérer l'entraide comme la coopération, cela conduit à penser que la transmission intergénérationnelle (par l'héritage par exemple ou encore par le mécanisme des retraites), ou plus encore la redistribution, sont totalement légitimes dans le sujet

- la mobilisation d'analyses ou de théorie très artificiellement reliées au sujet au point d'être d'ailleurs à la limite du hors sujet

- les défaillances dans l'orthographe, et parfois même dans la syntaxe ; ceci est d'autant plus surprenant, et peu tolérable, que ces candidats sont formés aux études littéraires

- le recours à des graphiques discutables, soit parce qu'ils manquent de consistance (un schéma de marché présentant l'offre et la demande), soit parce qu'ils présentent des erreurs manifestes (équilibre de la firme, surplus entre agents...), soit encore parce qu'ils sont utilisés abusivement (utilisation du modèle IS-LM ou IS-LM-BO pour présenter la coopération entre les institutions budgétaires et monétaires nationales...). La pertinence du raisonnement en souffre beaucoup.

De très hautes notes ont été attribuées à des plans très différents, ce qui confirme bien le fait que le jury a été ouvert et sensible à toute démarche dès lors qu'elle était justifiée par une problématique cohérente, explicitée, argumentée ; ainsi, on peut notamment mettre en évidence les plans suivants :

- **Plan 1** : I. L'individu peut coopérer tant pour assurer sa réussite individuelle que pour la réussite collective

- II. L'individu a spontanément tendance à ne pas coopérer

- III. C'est pourquoi l'incitation à la coopération et la sanction en cas de non-coopération peuvent être nécessaires

- **Plan 2** : I. La coopération comme moyen économique, social et politique pour atteindre des objectifs communs (la coopération : des interactions stratégiques aux institutions)

- II. Toutefois la question des modalités de la coopération soulève plusieurs difficultés tout comme la détermination des objectifs visés, c'est-à-dire de la réussite

(pour faire de la coopération le moyen de la réussite, il faut d'abord réussir à coopérer : défaillances, asymétries, effets pervers et antagonismes)

III. Coopération, conflit (social) et compétition (économique) sont des modalités interdépendantes qui opèrent conjointement dans la régulation sociale et la coordination économique.

- **Plan 3 :** I. La concurrence apparaît plus efficace que la coopération stratégique (cartels, instabilité, conflits et coûts de transaction).

II. Pourtant la coopération apparaît souvent efficace face aux asymétries d'informations et à l'incertitude, et ce d'autant plus qu'elle repose sur des relations de confiance.

III. En somme, la coopération peut faire l'objet d'incitations et de sanctions pour mieux répondre à des objectifs de bien-être collectif.

La session 2022 a globalement été très honorable ; le jury s'en félicite et reconnaît, à travers les copies, la qualité de la formation au sein de cette filière. Il espère que les candidats à venir se saisiront des remarques présentes dans ce rapport afin d'améliorer encore les prestations.

### **Bibliographie indicative**

BOLTANSKI Luc, CHIAPELLO Eve, Le nouvel esprit du capitalisme, Galimard, 1999.

CORDONNIER Laurent, Coopération et réciprocité, PUF, 1997.

DURKHEIM Emile, De la division du travail social, [1893], PUF, 1992.

LAURENT Eloi, L'impasse collaborative. Pour une véritable économie de la coopération, Les liens qui libèrent, 2018.

OSTROM Elinor, LAURENT Éloi, « Par-delà les marchés et les États. La gouvernance polycentrique des systèmes économiques complexes », Revue de l'OFCE, 2012/1 (n° 120).